

220C3951
FR0000125007-FS1094

29 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 24 septembre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CNP Assurances qu'elle contrôle, 22 812 038 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant autant de droits de vote, soit 4,19% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (directement)	12 921 428	2,37	20 093 246	3,36
CNP Assurances	9 890 610	1,82	9 890 610	1,65
Total CDC	22 812 038	4,19	29 983 856	5,01

Ce franchissement de seuil résulte de la réception d'actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN à titre de collatéral par CNP Assurances.

¹ Sur la base d'un capital composé de 544 683 713 actions ordinaires représentant 597 890 018 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.